

## RÉUNION DU 8 AVRIL 2022

Le huit avril deux mil vingt-deux, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert LANCHON, Maire.

### Étaient présents :

MM. Jean-Robert LANCHON, Pascale BOUCLET, Stéphanie COCATRIX, Raymond CARPENTIER, Jean GIARD, Pierre LECONTE, Serge MAJOREK, Christophe VATTEMENT, Chantal VIRMONTOIS.

### Absents excusés :

Monsieur Bernard LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Raymond CARPENTIER, Madame Christelle LEVILLAIN.

Monsieur Jean GIARD est élu secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu du 25 février 2022 :

Le compte rendu de la réunion du 25 février 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (10 pour).

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Sous la Présidence de Madame Pascale BOUCLET, le Conseil :

1°) Examine le Compte Administratif 2021, présenté par Monsieur Jean-Robert LANCHON, Maire ;

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs comme suit :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 293 579,94 €

Recettes : 534 269,03 €

Excédent : 240 689,09 €

Résultat : Excédent : 311 547,33 €

#### Investissement :

Dépenses : 8 850,19 €

Recettes : 79 708,43 €

Excédent : 70 858,24 €

Le Compte Administratif 2021 est approuvé. (9 pour)

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 et constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de 240 689,09 €

un excédent d'investissement de 70 858,24 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire : Excédent antérieur reporté : 230 910,42 €

Résultat de l'exercice : Excédent : 9 778,67 €

Excédent au 31.12.21 : 240 689,09 €

1°) Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement, (compte 1068) : 207,76 €

2°) Affectation à l'excédent reporté, (compte 002) : 240 481,33 €

3°) Report de l'excédent d'investissement, (compte 001) : 70 858,24 €

(10 pour).

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à examiner le budget primitif de l'année 2022, Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 468 825,00 €

Recettes : 468 825,00 €

#### **Investissement :**

Dépenses : 151 239,00 €

Recettes : 151 239,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le budget primitif 2022, l'adopte, à l'unanimité, tel qu'il lui a été proposé. (10 pour).

### **MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022:**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les modalités de vote du budget primitif 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget de l'année 2022, à l'unanimité :

En fonctionnement par chapitre et en investissement par chapitre-opérations. (10 pour).

### **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2022 :**

Le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux de référence fixés par l'état concernant les 2 taxes locales et le CFE :

- taxe foncière bâti : **26,48 %**

- taxe foncière non bâti : **4,53 % ;**

- CFE : **6,58 %.** (10 pour).

### **SUBVENTIONS 2022 :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- CCAS d'Ocqueville ..... : 8 000 € (10 pour)

- GEST et DIM de Cany ..... : 1 000 € (10 pour)

- FNACA de Veulettes sur mer ..... : 100 € (10 pour)

- MFR du Havre ..... : 100 € (10 pour)

- Téléthon ..... : 300 € (10 pour)

- Ocqueville Animations ..... : 500 € (5 pour : Mme BOUCLET, Mme COCATRIX, M. GIARD, M. MAJOREK, Mme VIRMONTAIS ; 4 contre : M. CARPENTIER, M. LECONTE, M. LEMOINE, M. VATTEMENT). Monsieur LANCHON n'ayant pas participé au vote de cette délibération.

TOTAL : 10 000 €

Les crédits sont prévus à l'article 657 du budget primitif 2022.

### **CITY STADE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis pour l'aménagement d'un city stade.

L'entreprise Sports Activités, Terrains, Détente (SATD) de RUSS (67 130), présente un devis de 70 908,00 € TTC pour le city stade ainsi que la rénovation du terrain de tennis. L'entreprise TRANSALP de L'ALBENC (38 470), estime les travaux du projet city stade sans la rénovation du terrain de tennis, à 61 367,63 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le devis de l'entreprise SATD d'un montant de 70 908,00 € TTC.

Le Conseil approuve à la majorité la dépense et l'inscription de cet investissement au budget primitif 2022. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'aménagement du city stade et à signer tous documents utiles, les demandes de subventions seront demandées en ce sens.

(8 pour : M. LANCHON, Mme BOUCLET, Mme COCATRIX, M. GIARD, M. LECONTE, M. MAJOREK, M. VATTEMENT, Mme VIRMONTOIS ; 2 abstentions : M. CARPENTIER, M. LEMOINE).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur VATTEMENT rend compte de la dernière réunion du Syndicat du Collège.
- Monsieur le Maire rend compte de la dernière réunion du SIVOS. 28 enfants d'Ocqueville fréquentent le SIVOS.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a contacté Monsieur COTTIN, responsable auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, afin de résoudre les divers problèmes en cours à Ocqueville (éclairage LED, ralentisseur, effondrement de la route de la folie)
- La séance est levée à 19 H 55.